

Séance du Conseil Municipal du 27 Janvier 2014

| | | | |
|-----------------------------------|----|----------------------|------------|
| Nombre de membres - en exercice : | 11 | Date de convocation: | 13.01.2014 |
| - présents : | 08 | Date d'affichage: | 13.01.2014 |
| - votants : | 09 | | |

L'an deux mille quatorze, le vingt sept janvier, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Taulières-Lutry, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents: P.RICHOMME, F.GALIMAND, P.COLLARD, F.LEJUNE-BOEVER, D.BARBIER, F.GIANONCELLI, J.LEJEUNE et C.PONGNOT

Etaient excusés : C.LARGE représentée par F.GIANONCELLI, A.MASSARD et V.FOUCHART

Mme Florence GIANONCELLI a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2014-01 : Plan de financement de la micro-crèche

Dans la délibération n°2013-25 du 15 avril 2013, le conseil municipal de Tauxières Mutry a décidé à l'unanimité de s'engager dans un projet de rénovation des locaux de l'ex-école maternelle afin d'y accueillir une micro-crèche.

Depuis cette date, le cabinet Manière Mazocky a été recruté comme maître d'œuvre et a établi un avant projet définitif faisant apparaître une estimation du cout des travaux à hauteur de 227.500 €uros à laquelle il convient d'ajouter 25.200 €uros pour la maitrise d'œuvre et les différents bureaux de contrôle soit un total de 252.700 €HT.

La proposition de plan de financement de ces travaux est la suivante :

- FNADT : 107.000 €
- DETR : 80.000 €
- Région : 15.000 €

d'où un montant total de 202.000 € pour 80% du montant des travaux. Les 50.700 € restant seront financés par un emprunt réalisé par la commune.

Ces locaux seront loués à la société de Mme VAROQUIER qui assurera le fonctionnement de cette structure et acquittera à la commune de Tauxières Mutry un loyer de 500 €

Ce montant de loyer est fixé en fonction du plan de financement établi et pourra être revu en cas de non respect de ce plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- le plan de financement proposé
- de fixer le loyer de ces locaux à un montant de 500 € si ce plan de financement est respecté

Délibération n°2014-02 : Elaboration du PAVE

M. le Maire présente une proposition de l'entreprise AD Paysage pour l'élaboration du PAVE (Plan Accessibilité Voirie et Equipements) de la commune de Tauxières-Mutry.

Cette mission se décompose en plusieurs parties :

- Pré diagnostic
- Réalisation d'un état des lieux de la voirie et des espaces publics
- Elaboration d'un plan d'actions
- Assistance à la concertation
- Assistance à la mise en œuvre de la procédure, de l'arrêt du projet à son approbation

Le PAVE est établi conformément à 2 documents principaux :

- Guide juridique et pratique pour l'élaboration du PAVE (MEEDDM).
- Arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Cette proposition s'établit à hauteur de 2536, 75 €HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de AD Paysage pour l'élaboration du PAVE de la commune.

Délibération n°2014-03 : Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'engager dans les travaux de réfection des rues de Mutry, des Closeraies et de l'Ecole et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier et à faire les demandes de subventions pour cette opération.

Délibération n°2014-03 : Décision modificative

Dans le cadre de la journée complémentaire du budget primitif 2013, il y a lieu de procéder au virement de crédits pour régulariser les dépenses obligatoires de fonctionnement :

- C/ 61523 : - 4.530 €
- C/ 6615 : + 4.530 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ce virement de crédits.